



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations des États membres

**DÉCLARATION VERBALE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

(Note présentée par le Burundi)

**Monsieur le Président de l'Assemblée,
Monsieur le Président du Conseil de l'OACI,
Madame la Secrétaire Générale de l'OACI,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Distingués Délégués,
Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Gouvernement de la République du Burundi et en ma qualité de Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi, je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères remerciements au Canada, pays hôte, pour l'accueil chaleureux réservé à notre délégation dans la belle et hospitalière ville de Montréal, abritant la prestigieuse Organisation de l'aviation civile Internationale.

Je tiens également à féliciter le Président élu de cette 42^e session de l'Assemblée de l'OACI, en lui souhaitant plein succès dans la conduite de nos travaux. Qu'il trouve ici l'assurance du soutien total de la délégation burundaise.

J'associe à ces félicitations le Président du Conseil de l'OACI, le Secrétaire Général ainsi que l'ensemble du personnel de l'OACI, pour le travail exceptionnel déjà accompli en faveur d'une aviation civile mondiale sécurisée, sûre, efficace et durable.

Monsieur le Président,

Le Burundi s'inscrit résolument dans la dynamique mondiale de renforcement de l'aviation civile en tant que levier du développement économique et de l'intégration régionale et internationale.

Dans cette optique, un Plan directeur 2026-2060 de l'aviation civile burundaise est en cours d'élaboration, en parfaite cohérence avec la Vision nationale horizon 2040-2060 du Burundi. Cette vision donne une place de choix au transport aérien dans la transformation du pays, en tant que facilitateur des autres secteurs vitaux de l'économie et de la vie nationale.

¹ Version française fournie par le Burundi.

Notre engagement se manifeste également à travers notamment :

- Des projets d'extension et de modernisation d'infrastructures aéroportuaires, actuellement à l'étude, avec des options de financement novatrices et viables ;
- Des initiatives de relance du transport aérien national, déjà en phase avancée de conception ;
- Une coopération active avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour la mise en œuvre des systèmes des données anticipées sur les passagers, dits renseignements préalables concernant les voyageurs (API) et des dossiers passagers (PNR), afin de répondre aux derniers développements des normes internationales en matière de sûreté et de facilitation.

Excellences, mesdames, messieurs, tous protocoles observés,

Le Burundi se réjouit de l'excellente coopération internationale dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et du développement du transport aérien. Nous saluons notamment :

- la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Agence de la Communauté Est Africaine chargée de la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (l'EAC-CASSOA) ;
- la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) ;
- et le Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe (ESAF) sis à Nairobi.

Nous exprimons également notre gratitude à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui soutiennent l'initiative « Aucun pays laissé de côté », emblématique de la solidarité mondiale et de la responsabilité partagée dans le domaine de l'aviation civile.

Monsieur le Président,

Le Burundi est pleinement conscient des défis financiers qui pèsent actuellement sur les organisations et initiatives multilatérales, en raison de la complexité croissante du contexte mondial, marqué par des conflits, des réajustements budgétaires et des changements de priorités nationales.

Dans ce cadre, nous encourageons la communauté internationale à explorer des approches plus efficaces, permettant de maximiser l'impact avec des ressources limitées. À ce titre, des mécanismes mieux ciblés dans l'assistance technique, ainsi que l'usage intelligent des technologies émergentes, notamment les drones pour la calibration en vol, représente une voie prometteuse que nous invitons l'OACI à promouvoir davantage, dans les limites de ce que permet la sécurité des vols.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, tous protocoles observés,

La République du Burundi réaffirme ici sa volonté politique ferme de respecter ses obligations internationales en matière d'aviation civile et de mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées de l'OACI.

Nous soutenons pleinement les initiatives de l'Organisation visant à bâtir une aviation civile :

- sécurisée et sûre ;
- régulière et efficace ;
- durable sur le plan environnemental ;
- ouverte à l'innovation ;

- et adaptée aux transformations technologiques à venir.

En conclusion, le Burundi demeure engagé à travailler en synergie avec tous les États membres, les partenaires régionaux et internationaux, pour faire de l’aviation civile un instrument de paix, de connectivité et de prospérité partagée.

Je vous remercie de votre aimable attention.

— FIN —